

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 24 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 24 janvier à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (P. Mme MÜLLER DE SCHONGOR), Thierry TOLOS (P. Mme NAUDOT) ;

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

Finances :

**FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

DEL20220124_07	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions : 4	Suffrages exprimés : 25	Pour : 25	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 20/01/2022

En application des articles L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et L.263-8 du code des juridictions financières, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser des ouvertures de crédits préalables au vote du budget primitif, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissements qui ne peuvent attendre le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dépenses réelles de la section d'investissement au budget N-1, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports).

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. Ces dépenses seront reprises à minima au BP2022.

Pour rappel :

Chapitre	Intitulés	Crédits votés au BP2021	Plafond des ouvertures de crédits préalables autorisées en 2022 (25%)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	65 000,00 €	16 250,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	899 848,00 €	224 962,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 407 568,00 €	351 892,00 €
Chapitre 27	Autres immob. financières	43 200,00 €	10 800,00 €
	TOTAL	2 415 616,00 €	603 904,00€

En conséquence, conformément à l'article L1612-1 du CGCT, lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés¹ d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes, préalables au vote du budget primitif 2022 qui sera voté au mois d'avril :

OUVERTURES DE CREDITS préalables au vote du BUDGET PRIMITIF 2022		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chap /art.		dépenses
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
2031	Place Lofi - étude reconfiguration	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	110 500,00 €
2128-880	Plage – Consignes casiers Poste de Secours 2	13 500,00 €
2128	Local associatif du Maresquier - aménagement espace de stationnement	2 200,00 €
2135	Diagnostic divers - amiante, plomb, parasitaire, structure, sol,	10 000,00 €
2135-893	Karting Boulevard Maritime - Sanitaires	26 000,00 €
2135-394	Pavillon (CSC) - Mise aux normes éclairage sécurité	40 000,00 €
2135-394	Pavillon (CSC) - Alarme anti intrusion	5 000,00 €
21532	Logement Pointe du Siège - branchement assainissement collectif	3 800,00 €
2183	Tous services - Matériels informatiques	10 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0 €
27	Autres immobilisations financières	10 800,00 €
276	Avance sur loyer Bâtiment événementiel	10 800,00 €
TOTAL des crédits ouverts		136 300,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le
Certifiée exécutoire le

¹ MM. Chauvois, Meslé et Tison et Mme Segaud Castex s'abstiennent.